

SARL ARTEMID

63 rue Marius Aufan

92300 LEVALLOIS PERRET

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Cyrie certificat Cyrie

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2022

30/09/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	846 159		846 159	882 341
	Montant net du chiffre d'affaires	846 159		846 159	882 341
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			6 667	
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			428	246
	Total des produits d'exploitation (1)			853 254	882 587
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			8 343	7 336
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			378 479	377 019
	Impôts, taxes et versements assimilés			18 171	26 050
	Salaires et traitements			239 848	250 733
	Charges sociales du personnel			46 727	40 116
	Cotisations personnelles de l'exploitant			97 379	66 194
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 649	7 494
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			2 989	136
	Total des charges d'exploitation (2)			793 586	775 078
RESULTAT D'EXPLOITATION				59 668	107 509

Compte de Résultat 2/2

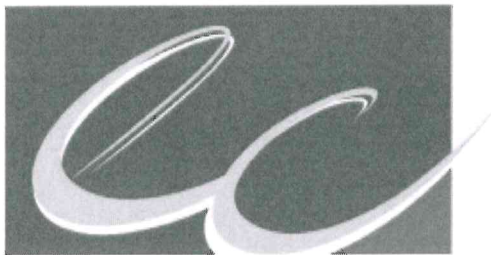
Etat exprimé en euros

30/09/2022

30/09/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		59 668	107 509
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		770
	Total des produits financiers		770
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			770
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		59 668	108 279
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	4 515	
	Total des produits exceptionnels	4 515	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	402 10 968	190
	Total des charges exceptionnelles	11 370	190
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(6 855)	(190)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		2 632	3 502
TOTAL DES PRODUITS		857 769	883 357
TOTAL DES CHARGES		807 588	778 770
RESULTAT DE L'EXERCICE		50 181	104 587

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées



SARL ARTEMID

63 rue Marius Aufan

92300 LEVALLOIS PERRET

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Cyrie certificat Cyrie

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2022			30/09/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	5 000	5 000		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				8 344
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	4 259	1 774	2 485	6 759
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	837 500		837 500	500 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				30 282
TOTAL (II)		846 759	6 774	839 985	545 385
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	395 420		395 420	385 335
	Autres créances	765 416		765 416	757 264
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	2 169		2 169	379 457
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	1 163 005		1 163 005	1 522 056
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 009 764	6 774	2 002 990	2 067 441

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

30 282

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2022

30/09/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	451 000	451 000
	RESERVES		
	Réserve légale	45 100	45 100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	926 631	867 044
	Résultat de l'exercice	50 181	104 587
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 472 912	1 467 731
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		350
	Emprunts et dettes financières divers (3)	387 999	390 950
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 196	94 157
	Dettes fiscales et sociales	84 390	106 252
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 493	8 000
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	530 078	599 709
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 002 990	2 067 441
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	50 180,92	104 587,37
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	530 078	599 709
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		350
	(3) Dont emprunts participatifs		

ARTEMID
Société à responsabilité limitée
au capital de 451 000 euros
Siège social : 63 RUE MARIUS AUFAN
92300 LEVALLOIS-PERRET
753 939 834 RCS NANTERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 DÉCEMBRE 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 50 181 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice	50 181 euros
------------------------	--------------

AFFECTATION

⇒ A titre de dividende global à l'associé unique	45 000 euros
⇒ Le solde	5 181 euros
En totalité au compte "report à nouveau"	
qui s'élève ainsi à 931 812 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 45 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30/09/2019 :

45 000 euros

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 45 000 euros

Exercice clos le 30/09/2020 :

45 000 euros

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 45 000 euros

Exercice clos le 30/09/2021 :

45 000 euros

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 45 000 euros

Certifié conforme
La Gérance

